

Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux-mille-vingt et un, le vingt-cinq janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

<u>Présents</u>: Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, ESTEVENY Clarion, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel,

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation: 21/01/2021

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 Projet d'un café associatif
- 2 Délibération CCAS d'Albi portage des repas Tarifs 2021
- 3 Délibération : Tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet au 1er janvier 2021
- 4 Délibération : Subvention 2021 DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et Conseil départemental :
 - Place de la salle des fêtes
 - Ecole
- 5- Questions diverses

1: Projet de création d'un café associatif :

M. Jean-Paul MOUQUET, habitant de Rouffiac, qui est à l'initiative du projet, présente au Conseil Municipal le principe de fonctionnement d'un café associatif. Après son exposé, une discussion s'engage et de nombreuses questions se posent :

- Plages horaires
- Travaux de réfection du local
- Bénévoles
- Financement
- Produits proposés
- Après-midi récréatives pour les enfants
- Dépôt de producteurs locaux
- Normes à respecter, chaine du froid, règlementation du nettoyage
- Système de « point relais »
- Boîte aux livres déplacée dans ce local
- Comment attirer la population afin d'animer ce café associatif?

Le but étant, en l'absence de commerces sur la commune, de se retrouver dans un lieu de convivialité tout en bénéficiant de services, d'échanges, de savoirs ou d'organiser ponctuellement des soirées à thèmes (exemple : diffusion d'un match sportif, soirées musicales...).

Le Conseil municipal est favorable à la création de ce café associatif et à l'aménagement d'un local. Monsieur le Maire propose de réaliser un sondage pour recenser les besoins. Madame LUGAN Christine et messieurs LEVEAUX Stéphane, FONVIEILLE Alain, TREBOSC Michel et MOUQUET Jean-Paul rédigeront le questionnaire.

2 : Délibération des portages de repas du CCAS d'Albi

Délibération 01-2021

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que comme chaque début d'année, le prix du repas porté à domicile par la Mairie d'Albi subit une augmentation.

Cette année, le prix est fixé à 10.45 € TTC à compter du 1er janvier 2021.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette notification et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante avec la Mairie d'Albi.

3: <u>Délibération</u>: Tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} janvier 2021

Délibération 02-2021

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférent à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité à compte du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Services techniques Agent d'entretien	Agent d'entretien polyvalent	1 à raison de 26 h hebdomadaires
Écoles Agent spécialisé des écoles Maternelles : ATSEM	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de l ^{ac} classe Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2° classe	1 à raison de 24 h hebdomadaires 1 à raison de 24 h hebdomadaires

4 : <u>Délibérations</u> : <u>Demande de subventions DETR et Conseil Départemental</u>

Délibération 03-2021 – Travaux Ecole

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal les problèmes rencontrés pour la mise en place des consignes de sécurité dans le cadre Vigipirate et avec la pandémie COVID-19.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation à l'école pour améliorer la fonctionnalité de certaines classes et afin de réaliser des économies d'énergies.

Un programme de travaux a été préparé en concertation avec les enseignants, le Conseil d'école et les élus.

Ce programme comprend plusieurs opérations, dont on peut citer les interventions les plus importantes suivantes :

- Travaux de rénovation des huisseries des salles de classe
- Création d'un portail sécurisé à l'entrée de l'école
- Installation d'une vidéo surveillance
- Divers : achat de mobilier scolaire

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la proposition dont le montant s'élève à 19 187.54 € HT et 23 025.06 TTC
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	HT	TTC		
TRAVAUX ECOLE	19 187.54	23 025.06	DETR 50%: CONSEIL Dpt. 30%: Fonds propres:	9 593.77 € 5 756.26 € 3837.51 €
TOTAUX	19 187.54 HT	23 025.06 TTC	Total : 19 187.54 HT	

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de 50 % du HT soit 9 593.77 € ;
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de 30 % du HT soit 5 756.26 € ;
 - d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2021.

Délibération 04-2021 – Travaux Place de la Salle des Fêtes

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal les problèmes rencontrés pour le stationnement lors des manifestations à la salle des fêtes.

Une partie de la place réalisée en 2000 devant la salle des fêtes en stabilisé est aujourd'hui à refaire. Après réflexion, le conseil municipal souhaite augmenter et sécuriser les places de stationnement tout en maintenant un maximum d'espaces verts. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement urbain du centre bourg qui a débuté en 2018.

Ce programme comprend le terrassement, les bordures et caniveaux, la chaussée et les trottoirs, les murets et les réseaux et le volet paysager.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la proposition dont le montant s'élève à 57 495.46 € HT soit 68 994.55 € TTC
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

DÉPENSES			FINANCEMENT	
	HT	TTC		
Travaux place salle des fêtes	57 495.46	68 994.55	DETR 50%: CONSEIL Dpt 30% Fonds propres:	28 747.73 € 17 248.64 € 22 998.18 €
TOTAUX	57 495.46 €	68 994.55 €		68 994.55 HT

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de 50 % du hors taxe soit 28.747.73 ∈;
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de 30 % du HT soit 17 248.64 € ;
 - d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2021.

5: Questions diverses

- Défibrillateur : Le Conseil municipal donne son accord pour effectuer une maintenance qui s'élèvera à 430 €.
- Décès : Après des demandes formulées par des villageois souhaitant être informés des décès sur la commune, le Conseil Municipal choisi de publier uniquement l'avis de décès, sur le site et non les dates et heures des obsèques.
- Pizzaiolo: Un pizzaiolo a fait une demande pour venir sur la commune un soir par semaine. Il sera présent le dimanche soir dès que les conditions sanitaires le permettront (sur le poids public).
- Vaccin : Une aide pour s'inscrire à la vaccination aux plus de 75 ans est mise en place sur proposition de Madame Christine LUGAN (aide à la création de Doctolib).
- M. Alain Fonvieille présente un compte-rendu de la dernière réunion du SIVU (crèche du Séquestre) du 16/12/2020 : La Délégation du Service Public touche à sa fin, le prestataire (UMT) ne signera pas aux conditions actuelles. Mr Poujade fait part de son inquiétude, car le surcoût ne serait pas gérable.

Ils envisagent de réduire le nombre de places ou de partir sur un autre principe différent, exemple microcrèche. Les communes de Saliès et de Rouffiac ne payent pas le coût réel d'un enfant en crèche. Il est envisagé de ne plus nous inclure dans cette association. Dans le cas d'une dissolution de l'association, il sera discuté et étudié, entre autre, du devenir du bâtiment utilisé actuellement, propre à l'association du SIVU.

- Prochaine réunion du conseil : Lundi 1er Mars 2021

Fin de séance : 23h10

TREBOSC Michel	LAFON Christian	FONVIEILLE Alain	CARENSAC Fabienne	BOUSQUET François
COGNE David	CLERGUE Christel	LEVEAUX Stéphane	ALPIN Marie- Laure	GONTHIER Céline
LEMONNIER Alain	LUGAN Christine	LHEROT Pierre- Jean	ESTEVENY Clarion	AZNAR Nathalie